



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le 3 décembre 2018

Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de la Haute-Garonne

Le chef de service

à

Affaire suivie par : Olivier MOURAREAU
Téléphone : 05 61 13 74 23
Courriel : olivier.mourareau@culture.gouv.fr

M.le directeur départemental des territoires de
la Haute-Garonne

à l'attention du chef du pôle territorial Nord

Objet : MONTEGUT-LAURAGAIS – PLU arrêté le 19 octobre 2018 – avis de l'architecte des bâtiments de France

Vous m'avez transmis pour avis le PLU de Montégut-Lauragais dans sa version arrêtée du 19 octobre 2018.

L'ensemble du territoire de cette commune étant hors toute protection, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas compétent.

Toutefois, ce plan appelle des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

Notamment de l'OAP 1 qui consiste en l'implantation d'un lotissement de logements individuels sur des parcelles agricoles d'une superficie totale de 3,3 hectares le long de la RD n°1 est de nature à dégrader la qualité paysagère en entrée Ouest du bourg. Une alternative consisterait à envisager des solutions d'urbanisation dans une perspective de densification du tissu urbain constitué en adéquation avec les orientations du PADD de la collectivité.

Olivier MOURAREAU
Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au chef de service